

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 JUIN 2008 A

21H

Présents : MM Lugan Patrick, Trégou Paulette, Saint-Martin Claude, Coulon Jean-Claude, Jean Monique, Wookey Jennie, Loubières Catherine, Relier Raymond, Campana Robert .

Absents : MM Labruyère Richard et Lacam David

1) Vente chemin à Mr Messenguiral Michel :

Suite à l'enquête publique relative au dévoiement du chemin communal au lieu-dit « Imbelpéch » qui s'est déroulée du 5/01/08 au 19/01/2008 à la mairie de Saint-Chamarand (Mme Delmas, Maire étant désignée commissaire enquêteur), et à divers déplacements sur le terrain, des conseillers, le Conseil Municipal a décidé de trancher et a retenu le tracé en vert sur le plan annexé (consultable en mairie), approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal et par Mr Messenguiral Michel le 23 mai dernier .

Le Conseil Municipal décide de céder à Mr Michel Messenguiral moyennant l'euro symbolique l'ancien chemin communal hachuré en rouge sur le plan annexé, après bornage définitif effectué par le géomètre .

De son côté, Mr Messenguiral s'engage à :

- 1) effectuer à sa charge exclusive tous les travaux de confection du nouveau tracé du chemin communal (couleur verte sur le plan) également après bornage du géomètre
- 2) castiner à ses frais l'accès depuis ce nouveau chemin jusqu'à la maison de Mr Patrick Messenguiral (surligné jaune sur le plan)
- 3) céder gratuitement à la commune conformément à son engagement du 5/10/2007, un morceau de chemin menant vers le hameau de Berry .

Chacun paiera ses actes respectifs . Les frais de géomètre seront à la charge de la commune .

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire afin de commander le géomètre et de signer tous documents et actes notariés relatifs à ces affaires .

Cette réalisation est adoptée à la majorité de 7 votants sur 9 .

Ont voté contre : Mmes Loubières et Jean .

2) Loyer du Multiple rural

La valeur locative de l'immeuble est fixée à 800€ par mois , à compter du 1^{er} juillet 2008, date d'entrée en vigueur du bail .

La 1^{ère} année le loyer est fixée à 500€ par mois, la seconde année à 600€ .

3) Recouvrement des produits contentieux

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, décide :

- de dispenser le trésorier de solliciter l'autorisation à poursuivre pour les commandements
- de fixer un seuil de 30€ pour engager des poursuites par voie de saisie, en deçà le trésorier est autorisé à présenter les créances cumulées en non-valeur .
- autorise le trésorier, après avoir fait appel à un huissier pour la phase comminatoire, d'engager les poursuites par voie d'Opposition à Tiers Détenteur avec un seuil de 130€ sur les comptes bancaires ou 30€ pour tout autre tiers .

4) Crèche parentale de Gourdon

Le Conseil Municipal, considérant qu'un seul enfant de la commune fréquente la crèche de Gourdon décide de verser une subvention de 150€ .

La somme sera prélevée au Budget 2008 à l'article 6574 (subventions)

5) Questions diverses

L'ancien terrain de boules situé à « l'Albarède » sera remis en état .